

Corporation Municipale de Landrienne

Bureau du Secrétaire-Trésorier

Landrienne, le 25 août 2008

Examen stratégique de la société canadienne des postes
330, rue Sparks (HCCR)
Ottawa (Ont.)
K1A 0N5

Objet : Opposition à la déréglementation de Postes Canada

À qui de droit,

C'est avec regret et déception que nous avons appris votre intention de peut-être par la tenue d'un examen stratégique de la société canadienne des postes, déréglementer le service postal comme il est actuellement et ainsi ouvrir la porte au service privé. Bien sûr, en mon nom et au nom de la municipalité de Landrienne (Qué.), je suis totalement en désaccord par cette éventualité. Nous sommes bien conscients que la déréglementation du marché de la poste-lettres par le gouvernement du Canada mènera inévitablement à la fermeture des petits marchés comme le nôtre (population de moins de 2000 habitants) et que le service dans les ruralités en sera amoindri. Aussi, notre municipalité se situe dans une région éloignée du Québec alors nous avons une certaine crainte sur les hausses du coût que cela pourrait engendrer si les entreprises privées se mettaient de la partie.

Alors, nous demandons au Gouvernement du Canada de tenir des audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique pour ainsi prendre en considération l'intérêt des véritables propriétaires de Postes Canada, c'est-à-dire la population.

Corporation Municipale de Landrienne

Bureau du Secrétaire-Trésorier

Il ne faut pas oublier qu'un bureau de poste est non seulement le centre nerveux des petites municipalités comme la nôtre mais aussi, une grande source de fierté et que le service postal est essentiel au développement des collectivités rurales, nécessaire à la revitalisation du milieu, et très important pour tous, jeunes et vieux. Si une municipalité perd son bureau de poste, on a le sentiment de se déconnecter du reste du monde. Chemin faisant, nous nous sommes déjà battus en 1993 quand le gouvernement du Canada a voulu fermer les bureaux de poste des petites localités comme la nôtre et si cela venait qu'à ce reproduire, nous serions prêt encore à nous défendre avec fermeté et insistance. Je vous fais parvenir des extraits d'agissement que nous avons eu en 1993 et d'autre partie qui sont pertinentes au sujet que nous traitons dans cette demande.

J'espère que vous y penserez à deux fois avant d'agir sans consulter la population sur la déréglementation du service de la Poste et sachez que nous serons toujours là quand viendra le temps de manifester notre désaccord et de se battre pour notre municipalité. Je vous invite à lire attentivement les documents qui sont joints à cette lettre et réfléchissez bien avant de faire une erreur impardonnable et mettre en péril plusieurs communautés comme la nôtre.

Merci de l'attention que vous porterez à notre demande en espérant avoir des nouvelles positives de votre part.

Bien à vous,



François Lemieux
Maire

Province de Québec

Municipalité de Landrienne

2008 07 07

A une session régulière des membres du conseil de la municipalité de Landrienne en date du sept juillet 2008 au lieu et à l'heure réglementaire étaient présents les conseillères et conseillers suivants: Mesdames Maryse Bélanger et Carolle Perron et de même que messieurs Steve Champagne et Réal Champagne. Le directeur général et secrétaire-trésorier Billy Blais était aussi présent et comme il y a quorum madame la pro-maire Maryse Bélanger déclara la session ouverte. Ensuite ont fit la prière d'usage.

Était absent, monsieur le maire François Lemieux ainsi que le conseiller Richard Lecomte et la conseillère Julie Auger

**Résolution
no.0807-124**

Maintien du service postal public

ATTENDU QUE l'examen stratégique de la société canadienne des postes, qui a été lancé de 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal;

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service dans d'autre pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Étant donné les faits, il est proposé par la conseillère Carolle Perron et unanimement résolu que la municipalité de Landrienne fasse parvenir une lettre à l'examen stratégique de la société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Adopté.

A handwritten signature in blue ink is written over a faint, circular stamp. The signature consists of several overlapping loops and lines. The stamp is mostly illegible but appears to be a circular seal or stamp.